



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



UNIVERSITÉ DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Punaauia, le 23/09/2026

APPEL À PROJETS POST-DOCTORAT DE LA COMMISSION RECHERCHE

Notice

Date limite de réponse

La date limite de dépôt des dossiers est **le 25 octobre 2026 à 11h59 heure PF (25 octobre 2026 à 23h59 heure de Paris)** sur le portail Démarches simplifiées.

Seuls les dossiers **complets et validés** par le responsable du Laboratoire seront pris en compte.

Le service Recherche se tient à disposition des porteurs qui souhaitent être accompagnés dans le montage administratif et financier de leurs projets.

Cadre général

Ce dispositif vise à augmenter la capacité de la recherche de l'UPF et son rayonnement national et international en appuyant des ambitieux projets postdoctoraux en lien avec les missions et les priorités des laboratoires.

Seuls les enseignants-chercheurs et chercheurs rattachés à un laboratoire de l'UPF peuvent soumettre une demande dans le cadre du présent AAP en tant que « référents scientifiques » d'un contrat postdoctoral.

Les candidats éligibles au recrutement dans le cadre de l'AAP Post-doctorat doivent être titulaires d'un doctorat.

Durée du contrat : 12 mois maximum

Date de début : [date]

Rémunération : Salaire mensuel de 378 530 XPF bruts/mois (3 172 € brut/mois) soit environ 322 150 XPF* net/mois (2 699 €* nets/mois).

**taux en vigueur au [date]*

Prise en charge du déplacement : Si la personne recrutée, à temps plein pour une durée égale ou supérieure à un an, ne réside pas en Polynésie française, une prise en charge plafonnée à 2.500 € peut être versée et ne pourra être supérieure au coût du transport aller et retour. Le remboursement se fera sur présentation des titres de transport et des justificatifs des frais accessoires acquittés par l'agent recruté (comprenant le billet d'avion et, le cas échéant, les autres frais accessoires supportés dans le

UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Campus d'Outumaoro · Punaauia · B.P. 6570 · 98702 Faa'a · Tahiti · Polynésie française

Tél. : (+689) 40 803 803 · Mèl: courrier@upf.pf · Web : www.upf.pf

cadre de la venue en Polynésie française conformément aux conditions rappelées par le guide des missions de l'université et selon le barème en vigueur).

Critères de sélection

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

1. Qualité scientifique du projet

- L'originalité et ambition des objectifs proposés
- La pertinence de la méthodologie
- L'impact des résultats escomptés et leur valorisation
- Lien avec la politique du site
- L'intérêt pour la Polynésie française et le Pacifique Sud
- L'insertion du projet post-doctoral dans une collaboration ou un partenariat

2. Faisabilité du projet et potentiel de réussite

- Expertise du post-doctorant relativement au projet
- Planification des activités et étapes de réalisation du projet
- Environnement financier du post-doctorant

En cas de dossiers équivalents, une priorité pourrait être accordée aux déposants qui se présentent pour la première fois à l'AAP Post-doctorat.

Dossier de demande

Le dossier de demande, obligatoirement soumis sur le portail Démarches simplifiées, doit comporter :

- Le formulaire web à renseigner
- Les pièces justificatives facultatives à télécharger :
 - CV du candidat post-doctorant
 - Descriptif du projet post-doctoral (5 pages maximum)

Tout dossier soumis en dehors de Démarches simplifiées ne sera pas pris en compte.